

Rapport de la commission des comptes de la Sécurité Sociale

Septembre 2000

SOMMAIRE

- **Vue d'ensemble du rapport de la commission des comptes**

- **Les comptes détaillés du Régime général : tableaux**

- **Comptes résumés**
- **Compte consolidé du régime général**
- **Maladie recettes**
- **Maladie dépenses**
- **Accidents du travail**
- **Vieillesse recettes**
- **Vieillesse dépenses**
- **Famille recettes**
- **Famille dépenses**

Vue d'ensemble

La situation financière du régime général continue de s'améliorer. Après avoir retrouvé l'équilibre en 1999, il dégagerait un excédent de 3,3 milliards en 2000. Sous l'hypothèse d'un respect de l'ONDAM correspondant à une croissance des dépenses d'assurance maladie de 3,5 %, mais avant prise en compte des autres dispositions de la prochaine loi de financement, cet excédent s'élèverait à 15,4 milliards en 2001. Ces excédents, pour inhabituels qu'ils soient dans le domaine de la sécurité sociale, restent toutefois modestes par rapport aux déficits enregistrés au milieu de la décennie, qui avaient dépassé les 50 milliards sur chacune des années 1993-1996.

La croissance des recettes, soutenue par la bonne conjoncture et surtout par l'amélioration de la situation de l'emploi, est la principale cause de ce redressement. En 1999 et 2000, les recettes du régime général augmentent en moyenne de 4,4 % par an. Elles progressent sensiblement plus vite que les dépenses, même si celles-ci sont gonflées en 2000 par une accélération des remboursements d'assurance maladie.

L'amélioration n'est pas limitée au régime général. Elle concerne aussi, notamment, le Fonds de solidarité vieillesse et les régimes de retraite complémentaire, qui devraient dégager des excédents substantiels en 2000 et 2001.

Globalement, les régimes de base (y compris 1^{ère} section du FSV) dégageraient un excédent de 5 milliards en 2000. Cet excédent serait proche de 22 milliards pour l'ensemble des régimes entrant dans le champ de la Commission incluant les régimes de retraite complémentaire. Il atteindrait 43 milliards en prenant en compte le Fonds de réserve des retraites qui doit être doté de 21,3 milliards cette année s'ajoutant aux 2 milliards reçus en 1999. Ces excédents seraient plus importants en 2001.

Au-delà de l'amélioration des soldes financiers, la période sous revue est marquée par des réformes importantes (refonte des allégements de cotisations sociales, création du FOREC et du Fonds de réserve des retraites, mise en place de la CMU), et par des changements dans l'affectation ou le mode de calcul de certains impôts ou transferts, au bénéfice principal de la branche maladie et du Fonds de réserve. Cela se traduit par une modification profonde des circuits de financement de la sécurité sociale qui rend parfois la lecture des évolutions, et notamment l'interprétation des soldes par branche, difficile.

Les estimations figurant dans ce rapport sont établies en comptabilité d'encaissement/décaissement, mais il présente également les résultats et pour la première fois des prévisions en droits constatés pour tous les régimes entrant dans le champ de la Commission.

La nature des comptes

Ce rapport présente les comptes de trois années : 1999, 2000 et 2001. Ils sont d'une nature très différente.

Les comptes de 1999 sont définitifs.

Les comptes établis pour 2000 sont clairement des prévisions qui peuvent être considérées comme le résultat le plus probable pour cette année. Sans être totalement négligeable, le risque d'erreur est limité par le fait que ces prévisions s'appuient sur les données constatées sur un peu plus de la moitié de l'année (six à huit mois selon les cas). Leur nature se rapproche donc de celle d'estimations.

Les comptes présentés pour 2001 ont un statut différent. Ce ne sont pas des prévisions de ce que sera effectivement l'année 2001, puisque les dispositions de la loi de financement n'y sont pas intégrées. De ce fait, ces comptes n'ont même aucune chance de se réaliser. Ce ne sont pas non plus tout à fait des comptes "tendanciels" qui représenteraient les évolutions les plus probables en l'absence de toute mesure nouvelle, puisque sur quelques points, dont le plus notable est l'évolution des prestations maladie supposée conforme à l'ONDAM, ils s'écartent d'une stricte prévision tendancielle, au demeurant difficile à définir.

Il s'agit donc d'un compte hybride dont l'objet est de servir de référence à la présentation de la loi de financement et dont il est essentiel d'expliquer les hypothèses pour éviter toute ambiguïté. Après le vote de la loi de financement, un nouveau compte 2001, intégrant l'ensemble de ses dispositions, sera établi comme chaque année par la Direction de la sécurité sociale.

Les principales hypothèses

- Les hypothèses économiques retenues pour 2000 et 2001 sont celles du projet de loi de finances adopté par le Conseil des ministres du 20 septembre. La croissance du PIB en volume connaîtrait un rythme assez régulier sur la période, compris entre 3 et 3,5 %. La hausse des prix (hors tabac) en moyenne annuelle est estimée à 1,4 % en 2000 et à 1,2 % en 2001. L'augmentation attendue de la masse salariale des entreprises (5,6 % en 2000 et 5,9 % en 2001 emplois jeunes inclus), la plus forte des dix dernières années, se traduit par une croissance soutenue des recettes du régime général. Ces hypothèses dessinent un environnement favorable aux finances sociales. Elles paraissent toutefois moins susceptibles d'être révisées à la hausse que ce n'a été le cas depuis deux ans, la croissance économique semblant avoir trouvé un rythme de croisière. L'hypothèse de prix retenue pour 2001 pourrait se révéler un peu basse.
- D'autres hypothèses importantes portent sur les taux de revalorisation des pensions et des allocations familiales en 2001. Dans le compte ici présenté, ces prestations sont indexées sur les prix avec correction de l'écart constaté au cours de l'année précédente. Cette règle d'indexation, qui a été appliquée de 1994 à 1999, ne découle plus directement de la loi aujourd'hui, mais elle paraît conforme à la notion d'évolution "tendancielle". Elle conduit à des revalorisations au 1^{er} janvier 2001 de 1,7 % pour les pensions et de 1,8 % pour la base mensuelle des allocations familiales. On rappelle qu'un point de revalorisation des pensions représente pour la CNAV un supplément de dépenses de 3,5 milliards ; un point de revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales (BMAF) représente 1,4 milliard pour la CNAF.
- Deux autres hypothèses doivent être signalées qui ont une incidence forte sur les comptes de 2001 et pour lesquelles on peut considérer que les options retenues s'écartent de la notion de "tendanciel". C'est d'abord la prise en charge intégrale de la majoration d'allocation de rentrée scolaire par la CNAF dès 2001. Le principe d'un transfert progressif de son financement de l'Etat à la CNAF avait été annoncé par le Premier ministre en juillet 1999, sans que le calendrier en soit fixé avec précision, et une première étape doit avoir lieu en 2000 pour un montant de 4,5 milliards de francs. Le solde (environ 2,1 milliards) est supposé pris en charge par la CNAF dès 2001. D'autres choix étaient possibles. Cet exemple illustre la difficulté de la définition d'un compte "tendanciel". La seconde hypothèse concerne les dépenses d'assurance maladie du champ de l'ONDAM, qui sont supposées augmenter de 3,5 % en 2001. La prolongation des évolutions récentes conduirait à une augmentation d'environ ¾ de point plus forte (soit 4 milliards de francs de dépenses supplémentaires pour la CNAMTS).

Les principaux résultats du régime général

- En 2000, le régime général devrait dégager un excédent de 3,3 milliards. Ce résultat est légèrement inférieur à celui qui était présenté en mai dernier (5,0 milliards). Dans l'intervalle, les recettes et les dépenses ont été révisées en hausse sensible, de 8,8 milliards pour les premières et de 10,4 milliards pour les secondes. Du côté des recettes, la progression de la masse salariale et par conséquent les rentrées de cotisations au titre de l'an 2000 sont plus fortes que prévu ; par ailleurs les reports d'encaissements de 1999 à 2000 avaient été sous-estimés en mai. Côté dépenses, la révision majeure porte sur l'assurance maladie (+ 8,7 milliards). Les prestations vieillesse connaissent peu de changement, mais la CNAV voit ses versements au titre de la compensation démographique augmentés de 1,8 milliard. Les dépenses de la CNAF sont accrues par la prise en charge de la majoration d'allocation de rentrée scolaire (révisée à la hausse de 2 milliards par rapport à l'hypothèse retenue en mai).

Ces révisions affectent inégalement les trois grandes branches du régime général. Par rapport aux prévisions de mai, le solde de la branche maladie est dégradé de près de 5 milliards (- 6,1 milliards au lieu de - 1,2). Celui de la CNAF, qui bénéficie d'un surcroît de recettes supérieur à l'augmentation de ses dépenses, s'améliore de plus de 2 milliards. Le solde de la CNAV est pratiquement inchangé.

Solde financier du régime général

En milliards de francs

	1997	1998	1999	2000	2001 (p)
Maladie	- 14,4	- 15,9	- 8,9	- 6,1	- 0,8
Accidents du travail	0,3	1,5	1,1	2,1	3,4
Vieillesse	- 5,2	- 0,2	3,7	0,6	3,4
Famille	- 14,5	- 1,9	4,8	6,8	9,4
Régime général	- 33,8	- 16,5	0,7	3,3	15,4

En définitive, l'excédent du régime général en 2000 se concentre sur la branche famille. La branche vieillesse est légèrement excédentaire après versement au Fonds de réserve du montant de 2,9 milliards prévu par la loi de financement pour 2000. La branche maladie reste nettement déficitaire malgré une légère amélioration par rapport à 1999.

- En 2001, les hypothèses dont le détail a été présenté ci-dessus se traduirait par un excédent de 15,4 milliards. L'amélioration serait la plus marquée pour la branche maladie, qui se rapprocherait de l'équilibre, sous réserve de la réalisation de l'ONDAM. Les excédents de la CNAF et de la CNAV s'accroîtraient tendanciellement (avant prise en compte des mesures de la LFSS), pour atteindre respectivement 9,4 et 3,4 milliards. Enfin la branche accidents du travail dégagerait en 2000 et 2001 des excédents substantiels.

Les dépenses d'assurance maladie

L'ONDAM est désormais connu sur la base de données exhaustives pour 1999. La réalisation s'élève à 641,2 milliards de francs, ce qui est légèrement inférieur à l'estimation qui en avait été faire en mai dernier (642,2 milliards). Par rapport à l'objectif qui avait été fixé à la fin de 1998 (629,9 milliards), le dépassement est de 11,3 milliards.

Objectifs fixés dans les lois de financement (en septembre n-1 pour l'année n) et réalisations

	1998	1999	2000
Objectif loi de financement			
• en milliards	613,8	629,9	658,3*
• en évolution (%)	2,3 %	2,6 %	2,5 %
Réalisation	623,6	641,2	671,5* (p)
Ecart entre réalisation et objectif en milliards	9,8	11,3	13,2* (p)
Variation constatée par rapport à l'année précédente en %	4,0 %	2,9 %	4,9 % (p)

(p) = prévision

* = données nettes de la remise de l'industrie pharmaceutique

Pour l'année 2000, notre prévision des dépenses brutes du champ de l'ONDAM, tenant compte de l'information disponible au 15 septembre, est de 672,4 milliards, en augmentation de 4,9 % par rapport à 1999. L'objectif fixé à la fin de 1999 serait donc dépassé de 13,2 milliards. Pour le seul régime général, le dépassement serait de 11,5 milliards, en métropole, sur le champ de l'ONDAM. Il porte intégralement sur les soins de ville dont les dépenses dans le champ du régime général augmenteraient de 7,0 % en 2000, dont 8,7 % pour les médicaments.

Toutefois, l'écart constaté entre les taux de croissance des dépenses des deux dernières années – relativement modéré en 1999, très élevé en 2000 – s'explique très largement par la variation des délais de liquidation des feuilles de soins..

L'ONDAM, qui est un objectif de dépenses, porte sur les remboursements des régimes d'assurance maladie. Il est donc, comme ceux-ci, très dépendant des délais de liquidation et de paiement des soins de santé. Or le traitement des feuilles de soins par les CPAM avait subi dans la seconde moitié de 1999 des retards importants qui ont ensuite été rattrapés en 2000. Des remboursements qui auraient dû intervenir en 1999 à délais de liquidation constants ont ainsi été reportés en 2000. En conséquence, les dépenses comptabilisées par la CNAMTS sous-estiment la consommation de soins en 1999 et la surestiment en 2000.

Pour s'affranchir de ces perturbations et progresser dans l'interprétation des évolutions, il paraît souhaitable de faire porter l'analyse, plutôt que sur les remboursements soumis aux aléas de liquidation, sur la consommation en date de soins. C'est désormais possible grâce au travail réalisé par la CNAMTS qui fournit depuis peu des séries en date de soins pour les soins de ville. Ces données montrent une croissance régulière des soins de ville en 1998 et 1999 sur un rythme d'environ 6 % l'an en volume, très différente de l'évolution heurtée des remboursements. Ce rythme semble se maintenir en 2000.

En clair, si l'on prend en compte les soins au moment où ils sont réalisés, les médicaments au moment où ils sont achetés, au lieu de comptabiliser les uns et les autres au moment de leur remboursement, on obtient pour les deux dernières années un profil assez différent, avec une année 1999 plus forte, une année 2000 moins élevée, du moins dans la prévision actuelle, et une évolution plus régulière.

Comparaison des évolutions en date de remboursement et en date de soins (tous régimes)

	Variations en %			
	1999		2000	
	En date de remboursements	En date de soins	En date de remboursements	En date de soins
Objectif de dépenses déléguées (ODD)	1,8	3,0	4,7	2,4
Autres dépenses de ville Dont : médicaments	6,5 6,0	8,3 7,6	8,3 8,7	7,6 7,2
Total soins de ville	4,1	5,7	6,5	5,0

Pour l'an 2001, l'hypothèse retenue dans ce compte est une augmentation des dépenses du champ de l'ONDAM de 3,5 % s'appliquant à un montant 2000 corrigé des reports de dépenses de 1999 à 2000. Cet objectif est sensiblement moins ambitieux que ceux des années précédentes qui étaient toujours proches de 2,5 %. Sa réalisation suppose néanmoins une inflexion par rapport à la tendance constatée depuis deux ans.

Les résultats du régime général en droits constatés

Le rapport de la Commission des comptes présente pour la première fois des comptes détaillés en droits constatés (voir tome 3). Ces comptes sont bien entendu tirés de la comptabilité des régimes, mais, comme c'était déjà le cas en encaissements-décaissements, s'en écartent lorsque la mise en cohérence des comptes des différents régimes le justifie (cas des recettes centralisées comme la CSG, ou des transferts entre régimes comme la compensation).

Le solde du régime général en droits constatés et en encaissements/décaissements

	1998	1999	2000 (p)	2001 (p)
Solde en droits constatés	- 9,5	3,3	2,6	20,9
Solde en enc./déc.	- 16,5	0,7	3,3	15,4
Ecart	7,0	2,6	- 0,7	5,5

Des premières analyses menées dans ce cadre, il est possible de tirer quelques enseignements. Tout d'abord peut-on noter, dans le cas du régime général, que les écarts encore substantiels qui apparaissaient en 1998 entre les deux modes de comptabilisation se sont nettement réduits en 1999 et on anticipe qu'ils ne devraient pas se creuser de manière trop importante en 2000 et 2001. Sans doute est-ce le signe qu'après une inévitable période transition, l'application des droits constatés est désormais bien acclimatée dans les caisses du Régime général.

Ensuite, il convient de noter que, au-delà des fluctuations annuelles, les soldes sont structurellement meilleurs en droits constatés qu'en encaissements-décaissements : en moyenne sur les 3 années 1999 à 2001, on prévoit que l'écart atteindrait 2,5 milliards de francs. Cet écart un peu systématique est, en première analyse, imputable à deux facteurs principaux. D'une part, la comptabilité en droits constatés est en quelque sorte en avance par rapport à la comptabilisation en encaissements-décaissements, puisqu'elle enregistre des recettes ou des dépenses qui n'ont pas encore été encaissées ou déboursées. Les comptes en droits constatés anticipent ainsi pour partie des excédents futurs supérieurs aux excédents du moment. D'autre part, et de manière un peu plus conjoncturelle, l'augmentation de la télétransmission des feuilles de soins conduit à une accélération des remboursements de la CNAMTS qui n'a pas sa contrepartie en droits constatés.

Enfin, faut-il signaler que l'année 2000 fait exception à ce constat, puisque le solde devrait être, cette année, inférieur en droits constatés à ce qu'il sera en encaissements-décaissements. C'est l'incidence très différente entre les deux modes de comptabilisation de la régularisation de CSG qui en est la cause principale. Celle-ci, qui atteint le montant significatif de 3,1 milliards de francs, est en effet enregistrée en droits constatés en 1999, alors que, encaissée en 2000, elle gonfle le solde 2000 mesuré en encaissements-décaissements. Les comptes du Régime général se dégradent de ce fait en droits constatés entre 1999 et 2000, alors que c'est l'inverse en encaissements-décaissements.

Cependant, les comptes en droits constatés auraient dû aussi faire apparaître une amélioration si la branche maladie était parvenue à évaluer avec une précision suffisante ses provisions pour prestations, ce qui n'a pas été le cas.

Au total, les droits constatés constituent une amélioration incontestable par rapport à l'encaissement-décaissement. Des progrès restent cependant encore à accomplir pour en tirer le meilleur parti.

COMPTES RÉSUMÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL

Commission des comptes - septembre 2000

(millions de francs et évolutions en %)

C.N.A.M.T.S. maladie	1998	%	1999	%	2000	%	2001	%
recettes	577 411	3,3	600 988	4,1	637 986	6,2	665 871	4,4
dépenses	593 337	3,5	609 889	2,8	644 101	5,6	666 627	3,5
variation du fonds de roulement	-15 926		-8 901		-6 115		-756	
	0							
C.N.A.M.T.S. accidents du travail	1998	%	1999	%	2000	%	2001	%
recettes	45 723	3,5	46 335	1,3	49 286	6,4	51 939	5,4
dépenses	44 153	0,6	45 280	2,6	47 228	4,3	48 552	2,8
variation du fonds de roulement	1 570		1 055		2 058		3 387	
C.N.A.M.T.S. maladie et accidents du travail	1998	%	1999	%	2000	%	2001	%
recettes	623 134	3,3	647 323	3,9	687 272	6,2	717 810	4,4
dépenses	637 490	3,3	655 169	2,8	691 328	5,5	715 179	3,5
variation du fonds de roulement	-14 356		-7 846		-4 056		2 631	
C.N.A.V.T.S.	1998	%	1999	%	2000	%	2001	%
recettes	385 386	5,2	403 528	4,7	415 180	2,9	430 610	3,7
dépenses	385 610	3,8	399 813	3,7	414 586	3,7	427 240	3,1
variation du fonds de roulement	-224		3 715		594		3 371	
C.N.A.F.	1998	%	1999	%	2000	%	2001	%
recettes	252 544	4,1	267 420	5,9	272 484	1,9	282 366	3,6
dépenses	254 446	-1,0	262 621	3,2	265 686	1,2	272 990	2,7
variation du fonds de roulement	-1 903		4 799		6 798		9 376	
ENSEMBLE DU REGIME GENERAL	1998	%	1999	%	2000	%	2001	%
recettes	1 261 063	4,1	1 318 271	4,5	1 374 936	4,3	1 430 787	4,1
dépenses	1 277 546	2,6	1 317 603	3,1	1 371 600	4,1	1 415 409	3,2
variation du fonds de roulement	-16 483		668		3 336		15 378	
ENSEMBLE DU REGIME GENERAL	1998	%	1999	%	2000	%	2001	%
recettes consolidées	1 236 175	4,4	1 293 279	4,6	1 351 588	4,5	1 407 101	4,1
dépenses consolidées	1 252 658	2,9	1 292 611	3,2	1 348 252	4,3	1 391 723	3,2
variation du fonds de roulement	-16 483		668		3 336		15 378	

source : direction de la Sécurité sociale (SDPEF-6A)

Compte consolidé du Régime Général

(millions de francs et évolutions en %)

ANNEE	1998	%	1999	%	2000	%	2001	%
RECETTES TOTALES	1 236 175	4,4	1 293 279	4,6	1 351 588	4,5	1 407 101	4,1
RECETTES EN METROPOLE	1 218 876	4,4	1 275 235	4,6	1 333 248	4,5	1 388 260	4,1
COTISATIONS	858 009	-10,2	873 430	1,8	923 923	5,8	969 855	5,0
dont assurés	164 221	-43,6	160 006	-2,6	167 084	4,4	175 857	5,3
dont employeurs	626 931	6,0	646 451	3,1	663 226	2,6	684 884	3,3
dont prises en charge	66 857	-8,6	66 972	0,2	93 612	39,8	109 113	16,6
IMPOTS ET TAXES AFFECTES	253 243	146,6	283 985	12,1	301 607	6,2	312 926	3,8
dont CSG	226 733	169,7	254 536	12,3	270 250	6,2	279 405	3,4
TRANSFERTS RECUS D'AUTRES REGIMES	62 435	2,0	66 751	6,9	61 327	-8,1	60 423	-1,5
dont FSV	58 172	2,3	63 605	9,3	59 842	-5,9	58 865	-1,6
AUTRES TRANSFERTS RECUS	5 507	3,3	5 352	-2,8	2 450	-54,2	2 533	3,4
CONTRIBUTIONS DE L'ETAT	30 844	-7,4	36 572	18,6	33 208	-9,2	31 882	-4,0
RECOURS CONTRE TIERS	5 444	0,6	5 757	5,7	6 107	6,1	6 291	3,0
PRODUITS FINANCIERS	239		262		368		749	
RECETTES DIVERSES	3 155	-15,4	3 126	-0,9	4 258	36,2	3 601	-15,4
RECETTES DANS LES DOM	17 300	2,4	18 044	4,3	18 340	1,6	18 841	2,7
ANNEE	1998	%	1999	%	2000	%	2001	%
DEPENSES TOTALES	1 252 658	2,9	1 292 611	3,2	1 348 252	4,3	1 391 723	3,2
DEPENSES EN METROPOLE	1 227 137	2,8	1 265 796	3,2	1 320 363	4,3	1 362 555	3,2
PRESTATIONS LEGALES	1 055 318	3,3	1 089 929	3,3	1 133 140	4,0	1 174 308	3,6
dont maladie, maternité, invalidité, décès	520 014	4,2	535 943	3,1	564 315	5,3	585 483	3,8
dont incapacité temporaire et permanente	33 651	2,1	34 646	3,0	35 785	3,3	36 944	3,2
dont famille	156 717	-0,6	161 293	2,9	164 314	1,9	169 502	3,2
dont vieillesse	344 936	3,8	358 048	3,8	368 726	3,0	382 378	3,7
PRESTATIONS GEREES POUR COMPTE DE TIERS	23 082	5,3	24 364	5,6	25 240	3,6	25 905	2,6
AUTRES PRESTATIONS	9 584	7,0	9 561	-0,2	9 973	4,3	10 269	3,0
FONDS MALADIE-AT ET CONTRÔLE MEDICAL	7 020	16,7	6 732	-4,1	7 743	15,0	8 072	4,3
GESTION ADMINISTRATIVE	44 285	3,0	45 464	2,7	47 078	3,6	48 299	2,6
ACTION SOCIALE	18 201	2,6	19 180	5,4	19 685	2,6	20 031	1,8
TRANSFERTS VERSES AUX AUTRES REGIMES	68 367	-1,2	69 125	1,1	74 871	8,3	74 025	-1,1
FRAIS FINANCIERS	204		290		334		431	
DEPENSES DIVERSES	1 076	-59,6	1 150	6,9	2 300	100,0	1 214	-47,2
DEPENSES DANS LES DOM	25 522	3,7	26 815	5,1	27 889	4,0	29 168	4,6
SOLDE (recettes - dépenses)	-16 483		668		3 336		15 378	

Source : direction de la Sécurité sociale (SDPEF/6A)

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE

Commission des comptes - septembre 2000

CNAMTS HORS A.T.

(en millions de francs et en %)

ANNEE	1998	%	1999	%	2000	%	2001	%
COTISATIONS DES ASSURES	32 251	-80,4	21 376	-33,7	21 702	1,5	22 902	5,5
Régime général	29 747	-76,9	19 135	-35,7	19 970	4,4	21 092	5,6
ayant un emploi	27 018	-76,2	16 708	-38,2	17 642	5,6	18 681	5,9
retraités ou chômeurs	2 729	-82,2	2 426	-11,1	2 327	-4,1	2 411	3,6
Fonctionnaires, collectivités locales, EDF	938	-96,8	39		0			
actifs	545	-97,8	14		0			
retraités	393	-90,1	25				0	
Autres	1 566	-74,4	2 202	40,6	1 732	-21,3	1 810	4,5
praticiens, artistes auteurs	391	-91,5	496	26,9	511	3,0	524	2,6
ass. volontaires et personnels	416	-22,0	399	-4,1	100	-74,9	101	1,2
étudiants	759	-24,6	1 307	72,2	1 121	-14,2	1 185	5,7
COTISATIONS DES EMPLOYEURS	296 143	5,3	303 025	2,3	313 253	3,4	324 451	3,6
Régime général	241 674	5,7	249 377	3,2	257 498	3,3	266 717	3,6
Fonctionnaires, collectivités locales, EDF	54 124	3,8	53 383	-1,4	55 474	3,9	57 436	3,5
Majorations de retard	345	-23,3	265	-23,1	281	5,9	297	5,9
COTISATIONS PRISES EN CHARGE	29 876	-11,3	31 144	4,2	42 286	35,8	48 935	15,7
Au titre des aides à l'emploi	24 435		24 760		35 993		42 457	
Par la CNAMTS	4 682	-13,6	5 501	17,5	5 473	-0,5	5 638	3,0
Par les salariés agricoles	167	-16,9	194	16,2	180	-7,0	183	1,2
Par la MSA et la CANAM	592	-17,0	689	16,4	639	-7,3	658	3,0
IMPOTS ET TAXES AFFECTES	194 419		220 038	13,2	241 464	9,7	250 083	3,6
Contribution sociale généralisée	176 958		201 331	13,8	214 850	6,7	221 507	3,1
Taxe auto	4 654	-0,9	4 645	-0,2	4 761	2,5	5 824	22,3
Taxe sur le tabac	3 857		4 191	8,7	8 379	99,9	8 491	1,3
Taxe sur les alcools	6 459	9,0	6 402	-0,9	7 809	22,0	7 853	0,6
Taxe sur la publicité pharmaceutique et grossistes	2 318		2 232	-3,7	2 500	12,0	2 707	8,3
Contribution de l'industrie pharmaceutique	172		1 236		2 283		2 781	
Part cnamts du 1% en capital					882		920	
TRANSFERTS RECUS D'AUTRES REGIMES	4 994		5 176		1 417		1 434	
Assurance personnelle CNAF	1 282	5,0	890	-30,6	0		0	
Assurance personnelle fonds spécial	586	-3,9	564	-3,8	0		0	
Assurance personnelle tous régimes	649		1 147		0		0	
Allocation parents isolés CNAF	1 170	0,4	1 202	2,7	0		0	
Etudiants tous régimes	497	10,4	448	-9,9	479	7,0	494	3,0
Accidents du travail	810		925		938		940	
AUTRES TRANSFERTS RECUS	4 393		4 198		1 277		1 335	
Grands invalides de guerre	1 338	-0,4	1 311	-2,0	1 277	-2,6	1 335	4,5
Assurance personnelle (aide sociale)	3 055	5,3	2 887	-5,5	0		0	
SUBVENTIONS DE L'ETAT	1 313	-69,3	1 374	4,6	1 413	2,9	1 430	1,2
Subventions diverses								
FSI (invalidité)	1 313	2,7	1 374	4,6	1 413	2,9	1 430	1,2
RECORDS CONTRE TIERS	3 853	2,7	3 934	2,1	4 210	7,0	4 337	3,0
PRODUITS FINANCIERS	37		0		0		0	
RECETTES DIVERSES	2 410		2 603		2 819		2 671	
Autres recettes	2 410		2 603		2 819		2 671	
RECETTES EN METROPOLE	569 688	3,4	592 868	4,1	629 842	6,2	657 579	4,4
					(334)		(431)	
Recettes DOM hors FSI	7 685	-4,1	8 082	5,2	8 108	0,3	8 257	1,8
Remboursement du FSI DOM	38		38		36		36	0,0
RECETTES DANS LES DOM	7 723	-4,1	8 120	5,1	8 144	0,3	8 293	1,8
RECETTES TOTALES	577 411	3,3	600 988	4,1	637 986	6,2	665 871	4,4

source : direction de la Sécurité sociale (SDPEF-6A)

ANNEE	1998	%	1999	%	2000	%	2001	%
PRESTATIONS LEGALES HORS DOM	520 014	4,2	535 943	3,1	564 315	5,3	585 483	3,8
Maladie ondam	478 080	4,4	492 571	3,0	519 378	5,4	538 683	3,7
soins de ville	215 216	6,3	224 729	4,4	240 518	7,0	247 758	3,0
versements aux etbts à tarification admistrative	195 027	2,1	199 316	2,2	207 463	4,1	215 453	3,9
versements aux etbts à tarification conventionnelle	31 544	3,6	31 400	-0,5	31 671	0,9	32 946	4,0
versements au secteur médico social	36 292	6,3	37 126	2,3	39 726	7,0	42 525	7,0
Maternité	23 431	2,3	24 105	2,9	24 945	3,5	26 291	5,4
Maternité ondam	12 388	0,9	12 651	2,1	12 900	2,0	13 574	5,2
soins de ville	2 224	0,1	2 187	-1,6	2 270	3,8	2 484	9,4
versements aux etbts à tarification admistrative	8 173	1,7	8 507	4,1	8 704	2,3	9 058	4,1
versements aux etbts à tarification conventionnelle	1 991	-1,6	1 958	-1,7	1 926	-1,6	2 033	5,6
indemnités journalières	11 043	4,0	11 454	3,7	12 045	5,2	12 717	5,6
Invalidité	17 746	2,9	18 421	3,8	18 887	2,5	19 403	2,7
avantages de base	16 433	2,9	17 046	3,7	17 473	2,5	17 944	2,7
allocations supplémentaires du FSI	1 313	2,6	1 375	4,7	1 414	2,9	1 459	3,2
Décès	757	1,4	845	11,6	1 105	30,8	1 106	0,1
PREST. TRANSFEREEES A L'ETRANGER	3 282		2 855		3 010		3 122	
PREST. A LA CHARGE DE L'ETRANGER	-2 093		-1 896		-2 029		-2 090	
PRESTATIONS DE SERVICES SOCIAUX	8 220	2,1	8 484	3,2	8 873	4,6	9 117	2,8
Cotisations vieillesse des PAM	1 283	5,0	1 486	15,8	1 531	3,0	1 576	3,0
Cotisations maladie CANAM	116	-5,7	132	13,8	135	2,1	139	3,0
Cotisations maladie et famille des PAM	6 309	-2,6	6 427	1,9	6 609	2,8	6 796	2,8
Participation au MICA et au FORMMEL	512		439		598		605	
			0		50		400	
FONDS DE QUALITÉ								
GESTION ADMINISTRATIVE	27 677	3,5	28 575	3,2	29 500	3,2	30 210	2,4
FONDS DE MOD. DE LA MEDECINE LIBERALE	239		65		65		65	
FONDS DE MODERNISATION DE L'HOPITAL	244		0		650		300	
ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	1 451	8,6	1 647	13,5	1 853	12,5	2 053	10,8
CONTROLE MEDICAL	3 088	2,7	3 155	2,2	3 168	0,4	3 190	0,7
FONDS DE PREVENTION	1 286	6,9	1 276	-0,8	1 518	19,0	1 785	17,6
TRANSFERTS VERSES A D'AUTRES REGIMES	16 285	-14,9	15 735	-3,4	17 144	8,9	17 341	1,2
Solde salariés agricoles	2 834	-27,3	3 370	18,9	3 376	0,2	3 191	-5,5
Compensation SNCF	3 995		3 523		3 493		3 879	
Compensation gens de mer	397		352		605		673	
Compensation régime minier	5 090		5 251		4 952		5 315	
Compensation RATP	-45		-88		-35		-78	
Solde Militaires	544		-139		461		257	
Compensation Banque de France	-185		-141		-185		-212	
Compensation CRPCEN	-361		-377		-317		-378	
Compensation démographique généralisée	3 130	-27,9	3 047	-2,6	3 770	23,7	3 639	-3,5
Solde CAMAC	434	-13,0	505	16,4	581	15,0	606	4,3
Travaillleuses familiales CNAF	379	-2,8	356	-6,1	361	1,4	365	1,2
Assurance personnelle salariés agricoles	73	25,9	76	4,4	82	7,0	84	3,0
			114		334		431	
FRAIS FINANCIERS								
DEPENSES DIVERSES	1 076		659		1 768		676	
 DEPENSES EN METROPOLE	580 770	3,5	596 612	2,7	630 219	5,6	652 083	3,5
Prestations DOM hors FSI	12 482	5,0	13 187	5,6	13 794	4,6	14 456	4,8
Prestations FSI - DOM	38		38		36	-5,3	36	0,0
Solde Saint-Pierre-et-Miquelon	47	0,0	52		52	0,0	52	0,0
 DEPENSES DANS LES DOM	12 567	4,9	13 277	5,6	13 882	4,6	14 544	4,8
 DEPENSES TOTALES	593 337	3,5	609 889	2,8	644 101	5,6	666 627	3,5
SOLDE (recettes - dépenses)	-15 926		-8 901		-6 115		-756	

source : direction de la Sécurité sociale (SDPEF-6A)

ACCIDENTS DU TRAVAIL

(en millions de francs et en %)

ANNEE	1998	%	1999	%	2000	%	2001	%
COTISATIONS DES EMPLOYEURS	39 350	5,7	39 087	-0,7	40 275	3,0	41 542	3,1
Cotisations	39 313	5,7	39 053	-0,7	40 239	3,0	41 504	3,1
Majorations de retard	37	-2,1	34	-8,6	36	5,4	38	5,8
COTISATIONS PRISES EN CHARGE	4 207	-11,2	4 799	14,1	6 412	33,6	7 632	19,0
Au titre des aides à l'emploi	4 207		4 799		6 412		7 632	
RECOURS CONTRE TIERS	1 591	-4,3	1 823	14,6	1 897	4,1	1 954	3,0
PRODUITS FINANCIERS	83		117		164		245	
RECETTES DIVERSES	48		62		63		64	
RECETTES EN METROPOLE	45 279	3,6	45 888	1,3	48 810	6,4	51 438	5,4
RECETTES DANS LES DOM	444	-0,7	447	0,8	476	6,4	501	5,3
RECETTES TOTALES	45 723	3,5	46 335	1,3	49 286	6,4	51 939	5,4
 PRESTATIONS LEGALES HORS DOM	 AT ONDAM	 soins de ville	 honoraires	 prescriptions et IJ AT	 versements aux établts à tarification adminis	 versements aux établts à tarification conven	 versements au secteur médico-social	 Incapacité permanente
33 651	12 867	10 064	10 764	9 809	2 253	419	290	20 938
2,1	5,0	7,2	6,9	0,0	8,7	-4,8	-1,9	0,7
34 646	13 708	11 462	11 462	980	2 333	421	272	21 297
3,0	6,5	6,5	6,5	10 482	3,5	0,6	-0,1	1,7
35 785	14 488	11 462	11 462	10 482	2 423	425	280	21 910
3,3	5,7	6,5	6,5	11 411	3,9	0,8	2,9	2,9
36 944	15 034	11 906	11 906	11 411	2 423	425	280	21 910
3,2	3,8	3,9	3,9	2,9	3,9	0,8	2,9	2,9
 AUTRES PRESTATIONS SOCIALES	 GESTION ADMINISTRATIVE	 ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	 CONTROLE MEDICAL	 PREVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL	 TRANSFERTS VERSES A D'AUTRES REGIMES	 Fonds commun des accidents du travail	 Compensation salariés agricoles	 Surcompensation régime minier
2 688	11	607	1 556	5 164	682	659	3 008	815
1,6	-56,0	-3,5	0,6	-9,0	-8,1	-5,5	-7,0	0
2 694	20	632	1 604	5 295	623	675	3 072	925
0,2	81,8	4,1	3,1	2,5	-8,7	2,4	2,1	1 613
2 830	20	649	1 643	5 896	589	659	3 035	1 698
5,0	2,4	2,7	2,4	11,4	-5,5	-2,4	-1,2	0
2 915	21	653	1 679	5 919	562	669	2 990	0
3,0	2,2	0,6	2,2	0,4	-4,5	1,5	-1,5	-4,5
 DEPENSES DIVERSES	 DEPENSES EN METROPOLE	 DEPENSES DANS LES DOM (prestations)	 DEPENSES TOTALES	 SOLDE (recettes - dépenses)	 334	 44 153	 4 7	 0,6
0	142	0	44 280	1 570	294	45 280	-12,0	1 055
0	95	0	47 228	1 055	96	47 228	4,8	2,6
0	97	0	48 229	2 058	97	48 229	1,2	2,8
0	48 552	0	48 552	3 387	97	48 552	2,8	2,8

source : direction de la Sécurité sociale (SDPEF-6A)

ANNEE	1998	%	1999	%	2000	%	2001	%
COTISATIONS DES ASSURES	117 527	5,8	122 967	4,6	129 534	5,3	136 227	5,2
Salariés	114 107	5,6	119 673	4,9	126 043	5,3	132 507	5,1
Assurés volontaires	897	17,6	973	8,4	1 047	7,6	1 138	8,7
Rachats	123	-30,5	114	-7,3	114	0,0	114	0,0
Assurance veuvage	2 400	19,6	2 207	-8,0	2 330	5,6	2 467	5,9
COTISATIONS DES EMPLOYEURS	156 730	8,6	165 209	5,4	167 024	1,1	171 483	2,7
Régime général	156 484	8,6	164 993	5,4	166 798	1,1	171 245	2,7
Majorations de retard	246	-5,0	216	-12,2	226	4,6	238	5,2
COTISATIONS PRISES EN CHARGE	18 945	-12,2	18 113	-4,4	26 258	45,0	30 681	16,8
Au titre des aides à l'emploi	18 784		17 994		26 139		30 562	
Au titre des rachats de cotisations	161		119		119		119	
IMPOTS ET TAXES AFFECTES	4 653	52,1	5 241	12,6	3 309	-36,9	3 450	4,3
1% sur les revenus des capitaux	4 653	52,1	5 241	12,6	3 309	-36,9	3 450	4,3
TRANSFERTS RECUS	81 972	0,8	86 211	5,2	82 897	-3,8	82 309	-0,7
Transferts ORGANIC-CANCABA-CAMAVIC	1 559		35					
Cotisations parents au foyer CNAF	21 269	-10,8	21 619	1,6	22 049	2,0	22 380	1,5
Fonds de solidarité :	58 172	2,3	63 605	9,3	59 842	-5,9	58 865	-1,6
. L815-2 Métropole	5 504	-3,5	5 637	2,4	5 615	-0,4	5 666	0,9
. L814-2 Métropole	2 224	15,2	2 516	13,1	2 796	11,1	3 125	11,8
. AVTS	88		80		74		66	
. Anciens combattants AFN	0		0		0			
. majoration de 10%	13 024	4,3	13 570	4,2	14 150	4,3	14 650	3,5
. majoration pour conjoint à charge	421		410		393		383	
. validation de périodes de chômage	35 987	2,1	41 049	14,1	36 529	-11,0	34 690	-5,0
. validation du service national	708		233		165		165	
. allocation rapatriés et autres	216		110		120		120	
Versements rétroactifs	972	67,3	952	-2,1	1 005	5,6	1 064	5,9
SUBVENTIONS DE L'ETAT	34		35		34		34	
L815-3 Métropole	34		35		34		34	
PRODUITS FINANCIERS	96		134		196		252	
RECETTES DIVERSES	9		7		7		7	
RECETTES EN METROPOLE	379 966	5,1	397 917	4,7	409 259	2,9	424 442	3,7
Cotisations D.O.M	3 773	14,0	3 927	4,1	4 139	5,4	4 339	4,8
Fonds de solidarité : L815-2 DOM	1 159	0,3	1 188	2,5	1 205	1,4	1 222	1,4
Fonds de solidarité : L814-2 DOM	168	3,1	172	2,4	174	1,1	177	2,1
Fonds de solidarité : autres prises en charge	316	1,0	320	1,3	400	25,0	427	6,7
autres recettes	4		4		4		4	
RECETTES DANS LES DOM	5 420	9,6	5 611	3,5	5 921	5,5	6 168	4,2
RECETTES TOTALES	385 386	5,2	403 528	4,7	415 180	2,9	430 610	3,7

source : direction de la Sécurité sociale (SDPEF-6A)

Commission des comptes - septembre 2000

CNAVTS

(en millions de francs et en %)

ANNEE	1998	%	1999	%	2000	%	2001	%
PRESTATIONS HORS DOM	344 936	3,8	358 048	3,8	368 726	3,0	382 378	3,7
Prestations du régime général	336 465	3,8	349 108	3,8	359 477	3,0	372 931	3,7
pensions directes normales	245 304	5,0	257 194	4,8	267 427	4,0	279 862	4,7
pensions d'inaptitude	47 163	0,4	47 304	0,3	47 141	-0,3	47 417	0,6
pensions directes ex-invalides	28 354	2,1	28 932	2,0	29 327	1,4	30 035	2,4
AVTS directes	97	-11,0	87	-10,3	77	-11,1	69	-10,6
pensions de réversion normales	15 544	-0,1	15 588	0,3	15 503	-0,5	15 546	0,3
secours viager	3		3		2		2	
Autres prestations	8 471	3,4	8 940	5,5	9 250	3,5	9 447	2,1
majorations L814-2	2 224	15,2	2 515	13,1	2 796	11,2	3 125	11,8
allocations supplémentaires du L815-2	5 536	-1,7	5 670	2,4	5 680	0,2	5 597	-1,4
assurance veuvage	548	16,6	590	7,7	608	3,1	556	-8,6
prestations diverses	163	2,5	165	1,2	166	0,6	169	1,6
TRANSFERTS VERSES	27 931	7,5	28 822	3,2	32 407	12,4	30 946	-4,5
Compensation démographique	11 037	32,4	11 773	6,7	12 197	3,6	13 521	10,9
Compensations CAMR et CAMAVIC	408	1,5	332	-18,6	374	12,5	349	-6,7
Solde salariés agricoles	14 644	-4,1	14 719	0,5	14 938	1,5	15 038	0,7
Reversements aux régimes spéciaux	1 842	-7,4	1 998	8,5	1 998	0,0	2 038	2,0
Fonds de réserve					2 900		0	
ACTION SANITAIRE ET SOCIALE	2 585	-7,3	2 478	-4,1	2 600	4,9	2 658	2,2
GESTION ADMINISTRATIVE	5 617	-1,4	5 676	1,1	5 890	3,8	6 076	3,2
FRAIS FINANCIERS	0		0		0		0	
AUTRES DEPENSES	16		23		23		24	
DEPENSES EN METROPOLE	381 085	3,8	395 047	3,7	409 647	3,7	422 081	3,0
Prestations servies dans les DOM	4 525	4,5	4 766	5,3	4 940	3,6	5 158	4,4
allocations supplémentaires du L815-2	1 163	0,3	1 192	2,5	1 205	1,1	1 222	1,4
majorations L814-2	168		172		174		177	
autres prestations	3 194	6,1	3 402	6,5	3 561	4,7	3 759	5,6
Compensation Saint-Pierre-et-Miquelon								
DEPENSES DANS LES DOM	4 525	4,5	4 766	5,3	4 940	3,6	5 158	4,4
DEPENSES TOTALES	385 610	3,8	399 813	3,7	414 586	3,7	427 240	3,1
SOLDE (recettes - dépenses)	-224		3 715		594		3 371	

source : direction de la Sécurité sociale (SDPEF-6A)

CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

Commission des comptes - septembre 2000

CNAF

(en millions de francs et en %)

ANNEE	1998	%	1999	%	2000	%	2001	%
COTISATIONS DES ASSUREES	14 443	-7,6	15 664	8,5	15 849	1,2	16 728	5,5
Exploitants agricoles	1 981	3,1	2 290	15,6	1 966	-14,1	2 004	1,9
Travailleurs indépendants	12 462	-9,1	13 374	7,3	13 883	3,8	14 724	6,1
COTISATIONS DES EMPLOYEURS	134 709	4,7	139 130	3,3	142 675	2,5	147 409	3,3
Régime général	110 932	5,2	115 177	3,8	118 321	2,7	122 508	3,5
Régime minier	210	-12,1	195	-7,2	179	-8,0	165	-8,0
Régimes spéciaux	21 014	1,7	21 114	0,5	21 509	1,9	22 046	2,5
Salariés agricoles	2 293	5,8	2 361	3,0	2 367	0,2	2 373	0,2
Majorations de retard	260	105,0	283	8,8	299	5,6	317	5,9
COTISATIONS PRISES EN CHARGE	13 829	5,1	12 916	-6,6	18 656	44,4	21 865	17,2
Au titre des aides à l'emploi	12 491		11 584		17 297		20 479	
Par les régimes d'assurance maladie	1 338	5,2	1 332	-0,4	1 359	2,0	1 386	2,0
IMPOTS ET TAXES AFFECTES	54 171	7,2	58 706	8,4	56 834	-3,2	59 393	4,5
1% sur les revenus des capitaux	4 396		5 501	25,1	1 434	-73,9	1 495	4,3
Contribution sociale généralisée Métropole	49 775	0,3	53 205	6,9	55 400	4,1	57 898	4,5
TRANSFERTS RECUS D'AUTRES REGIMES	357	-3,3	356	-0,3	361	1,4	365	1,2
Travailleuses familiales CNAMTS	357	-3,3	356	-0,3	361	1,4	365	1,2
AUTRES TRANSFERTS RECUS	1 114	2,4	1 154	3,6	1 173	1,6	1 198	2,1
Fonds national d'aide au logement	409	5,1	432	5,6	446	3,2	456	2,4
Fonds national de l'habitation	705	0,9	722	2,4	727	0,7	742	2,0
SUBVENTIONS DE L'ETAT	29 497	1,8	35 163	19,2	31 760	-9,7	30 418	-4,2
Majoration d'ARS	6 410		6 346		2 028		0	
Aides à la scolarité	5		0					
Remboursement de l'API			4 453		4 492		4 513	
Remboursement de l'AAH	23 082	5,3	24 364	5,6	25 240	3,6	25 905	2,6
PRODUITS FINANCIERS	23		11		9		252	
RECETTES DIVERSES	688		454		1 369		859	
Remboursement P.J.M.	1		0		0		0	
Contrats crèches	282	13,7	314	11,3	318	1,4	322	1,2
Autres recettes	405		140		1 050		537	
RECETTES EN METROPOLE	248 831	4,1	263 554	5,9	268 685	1,9	278 487	3,6
Recettes DOM hors remboursements Etat	2 451	14,4	2 382	-2,8	2 517	5,6	2 655	5,5
Remboursements Etat	1 262	-2,8	1 484	17,5	1 282	-13,6	1 224	-4,6
RECETTES DANS LES DOM	3 713	7,9	3 866	4,1	3 799	-1,7	3 879	2,1
RECETTES TOTALES	252 544	4,1	267 420	5,9	272 484	1,9	282 366	3,6

source : direction de la Sécurité sociale (SDPEF-6A)

ANNEE	1998	%	1999	%	2000	%	2001	%
PRESTATIONS FAMILIALES METROPOLE	156 717	-0,6	161 293	2,9	164 314	1,9	169 502	3,2
Famille	144 376	-1,2	148 627	2,9	150 163	1,0	153 815	2,4
allocations familiales	66 352	-5,0	69 587	4,9	69 393	-0,3	70 545	1,7
complément familial	9 676	1,3	9 636	-0,4	9 948	3,2	10 424	4,8
allocation jeune enfant	16 804	0,9	16 850	0,3	17 145	1,8	17 482	2,0
allocation de logement familiale	15 528	5,2	16 249	4,6	17 117	5,3	18 322	7,0
primes de déménagement ALF	26		27		27		27	
allocation de soutien familial	4 823	2,4	4 966	3,0	5 109	2,9	5 317	4,1
allocation de parent isolé	4 424	0,3	4 453	0,7	4 492	0,9	4 513	0,5
allocation de rentrée scolaire	8 755	1,5	8 665	-1,0	8 608	-0,7	8 555	-0,6
allocation parentale d'éducation	17 795	6,7	18 002	1,2	18 133	0,7	18 434	1,7
allocation différentielle	188	3,4	193	3,0	193	0,1	196	1,2
Aides à la scolarité	7		0		-2			
Maternité	10 461	7,8	10 717	2,4	12 105	12,9	13 529	11,8
allocation de garde d'enfant à domicile	1 634	-13,6	945	-42,2	995	5,3	1 025	3,0
A.F.E.A.M.A.	8 805	13,0	9 748	10,7	11 085	13,7	12 479	12,6
allocation d'adoption	22		25		25		26	
congés de naissance								
Invalidité	1 879	4,4	1 948	3,7	2 046	5,0	2 158	5,5
allocation d'éducation spéciale	1 879	4,4	1 948	3,7	2 046	5,0	2 158	5,5
PRESTATIONS GEREES POUR COMPTE DE TIERS	23 082	5,3	24 364	5,6	25 240	3,6	25 905	2,6
Allocation aux adultes handicapés	23 082	5,3	24 364	5,6	25 240	3,6	25 905	2,6
PRESTATIONS TRANSFEREES A L'ETRANGER	175	17,9	118	-32,7	119	0,5	121	1,7
TRANSFERTS VERSES	43 874	-4,6	44 265	0,9	42 773	-3,4	43 505	1,7
Cotisations parents au foyer CNAVTS	21 269	-10,8	21 617	1,6	22 049	2,0	22 380	1,5
Allocation parents isolés CNAM	1 170	0,4	1 202	2,7	0		0	
Assurance personnelle CNAM	1 297	4,8	890	-31,4	0		0	
Contribution au FNH - FNAL	20 138	2,1	20 556	2,1	20 724	0,8	21 124	1,9
					0			
GESTION ADMINISTRATIVE	8 303	5,2	8 519	2,6	8 858	4,0	9 098	2,7
ACTION SOCIALE	14 154	4,1	15 035	6,2	15 211	1,2	15 300	0,6
Fonds national d'action sociale	12 419	6,0	13 473	8,5	14 622	8,5	14 697	0,5
FASTIF (1)	965	0,0	986	2,2	0	-100,0	0	
Frais de tutelle	770	-15,3	576	-25,2	589	2,4	603	2,2
FRAIS FINANCIERS	204		176		0		0	
DEPENSES DIVERSES	-158		373		412		417	
Solde des prêts à l'amélioration de l'habitat	-31		-33					
Autres dépenses	-127		406		412		417	
DEPENSES EN METROPOLE	246 350	-1,1	254 143	3,2	256 927	1,1	263 846	2,7
Prestations DOM	7 795	1,5	8 177	4,9	8 454	3,4	8 834	4,5
allocation aux adultes handicapés	924	3,6	980	6,0	1 005	2,6	1 042	3,6
autres prestations	6 871	1,2	7 197	4,7	7 449	3,5	7 793	4,6
dont AF	2 820	-0,8	2 962		3 037	2,5	3 149	3,7
dont autres PF yc API	1 913	-13,8	2 046		2 160		2 305	
dont majo ARS	337		335		332		328	
dont aide à la scolarité	1							
dont APE APJE ASF	1 800		1 854		1 920		2 010	
Prestation de restauration spécifique	301	0,8	301	0,2	305	1,4	309	1,2
DEPENSES DANS LES DOM	8 096	1,4	8 478	4,7	8 759	3,3	9 143	4,4
DEPENSES TOTALES	254 446	-1,0	262 621	3,2	265 686	1,2	272 990	2,7
SOLDE (recettes - dépenses)	-1 903		4 799		6 798		9 376	

(1) Fonds d'action sociale des travailleurs immigrés et de leur famille

source : direction de la Sécurité sociale (SDPEF-6A)